Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, Rue d'Angleterre

CONDITIONS : Un An, Six Mois, Trois Mois, Trois Mois — Départements non limitrophes et Étranger, Port en sus

PUBLICITÉ : Annonces, Réclames, Faits-Divers, Locale — la Ligne

Annonces et réclames se règlent 15, Rue d'Angleterre

PETIT CALENDRIER

Vendredi 19. — **Fête du Sacré-Cœur de Jésus.** — Ador. : Bois-Grenier, Warlaing, Lille (Facultés Catholiques), ador. noct.

Soleil : lever 3 h. 58, coucher 8 h. 04 m. — Lune : lever : 0 h. 51 m., coucher, 1 h. 17 s.

Samedi 20. — **Saint Barnabé, apôtre.** — Ador. : Roubaix (Sacré-Cœur, Saint-Martin).

Soleil, lever 3 h. 58, coucher 8 h. 04. — Lune : lever 0 h. 51 m., coucher 1 h. 17 s.

TEMPÉRATURE

Lille, le 18 juin

Minimum, nuit, abrité	9°6
— — découvert	9°0
Surface du sol, 8 h. du matin	13°8
A 1 mètre de profondeur	12°7
De l'air à l'ombre	14°0
Maximum, jour, à l'ombre	19°0
— au soleil	21°8

Etat hygrométrique, (8 h. m.) 0m/m78
Etat du ciel : Nuageux.
Direction du vent : O.

BAROMÈTRE. — Le 18 juin, (2 h. du matin) la pression était de 754 m/m ; le 19 juin (2 h. du matin) la pression est de :

LE TRIDUUM
en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus

Nous reproduisons le dispositif du mandement de Monseigneur l'Archevêque prescrivant un *Triduum* en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus et des prières pour la France :

Article premier. — Nos fidèles diocésains s'appliqueront à célébrer la fête du Sacré-Cœur de Jésus avec une particulière dévotion.

Art. II. — Un *Triduum* sera célébré en l'honneur du Sacré-Cœur, dans toutes les églises et chapelles de Notre Diocèse, les 19, 20 et 21 juin prochains.

Art. III. — En présence du Saint-Sacrement exposé on chantera le psaume 50e, *Miserere* avec les versets et répons, et l'oraison *Deus qui culpa*, puis le *Parce Domine*, trois fois, suivi des invocations : *Cor Jesu Sacratissimum. Cor Mariæ Immaculatum*, trois fois répétées.

Art. IV. — Le dimanche 21 juin, avant le *Tantum ergo*, on récitera du haut de la chaire, l'acte de Consécration au Sacré-Cœur. (Ordo diocésain, page 165.)

Art. V. — Nous invitons instamment nos fidèles diocésains à consacrer à la pénitence, au jeûne et à l'abstinence le samedi 20 juin.

Voir en quatrième page les Dépêches de la Nuit

PROVOCATION

Ce sont les cléricaux qui ont provoqué les doux agneaux de la Libre Pensée ; cela ne fait doute pour aucun des lecteurs des journaux des Loges.

On le leur a dit et redit de toutes les façons, tantôt en propres termes, tantôt en *arrangeant* les récits des incidents qui ont signalé, à Nantes, à Dunkerque et ailleurs, les processions de dimanche dernier.

A Nantes particulièrement, sous la poussée des émissaires de Charbonnel et Cie, le préfet, très volontiers d'ailleurs, prend, au dernier moment, un arrêté interdisant les processions, le clergé se soumet à cet arrêté et ne sort pas des églises.

Les catholiques viennent en foule recevoir la bénédiction devant le portail.

Les émissaires de Charbonnel les insultent et les bousculent : c'est une bagarre dans laquelle, contre leur attente, ces pauvres émissaires n'ont pas le dessus, l'un des leurs succombe — c'est prouvé — à une crise cardiaque et nullement à des coups, le préfet un moment peut craindre que la force va passer du côté du droit, c'est-à-dire du côté qui n'était pas le sien ; mais tout rentre bientôt dans le calme : les braves gens, ainsi font-ils toujours, se contentent de montrer qu'ils connaissent et sauraient au besoin défendre leurs prérogatives de citoyens.

Le Préfet est rassuré et les émissaires aussi.

Mais dès le lendemain et chaque jour depuis ils font entendre aux quatre coins de la France que la provocation vient des cléricaux.

Ecoutez plutôt le *Réveil du Nord*.

Qu'ils prennent garde les cléricaux ! Ils jouent à cette heure un jeu bien dangereux, puisqu'il y a déjà du sang des nôtres sur les dés et sur les cartes. Nous sommes aussi paisibles qu'il nous est possible de l'être ; nous n'avons pas fait un seul acte révolutionnaire. Mais nous sommes peut être arrivés, par leur faute, à une de ces périodes d'histoire où le lion populaire se regarde les griffes.

Gare à ceux qui seront dessous, quand il allongera la patte !

Oh ! les paisibles gens qui plus de huit jours auparavant annonçaient qu'ils chambarderaient les processions, qui désignaient les villes et envoyaient de Paris les agents de cette mission toute pacifique !

Nous n'avons pas fait un seul acte révolutionnaire, disent-ils. Mais c'est le comble de l'impudence ou de l'inconscience.

Faudrait-il, après Nantes, leur rappeler les exploits de leurs apaches à Dunkerque contre des enfants et des fillettes

Evidemment ce sont ces enfants et ces fillettes qui les avaient provoqués.

***

Faisons une supposition.

Dans un comité catholique ou dans une réunion de marguilliers a été prise ces jours derniers une délibération dont voici les dernières lignes :

« Qu'en tout cas si l'interdiction des cortèges de la Libre-Pensée n'est pas obtenue d'ici peu, appel sera fait à toutes les forces des catholiques en vue d'une vaste contre-manifestation aux premières sorties de ces cortèges et sans soucis des conséquences qui pourraient en résulter ».

Quel *tollé* dans toute la presse maç... ! Appel serait fait à l'opinion et aussi aux tribunaux contre les auteurs de ces excitations criminelles. Procureur et juges se mettraient en mouvement, l'amende et la prison auraient raison, et sans tarder, de ces tentatives contre la paix de la rue, contre la liberté et la vie des citoyens.

Eh bien ce qui, pour les catholiques, n'est qu'une supposition, devient une réalité brutale à l'actif des membres de la Libre-Pensée de Valenciennes, et voici la conclusion textuelle de la délibération qu'ils ont prise à l'unanimité le 13 juin dernier, délibération approuvée par toutes les sociétés de libre-pensée de l'arrondissement.

« Qu'en tout cas, si l'interdiction des processions n'est pas obtenue d'ici peu, appel sera fait à toutes les forces de la démocratie en vue d'une vaste contre-manifestation aux premières sorties religieuses, et sans soucis des conséquences qui pourraient en résulter. »

Sans commentaires !

D'où vient la provocation ?

V. H.

P.-S. — Remarquer en première page, 4e colonne, « Les provocations recommencent », et lundi prochain toutes les feuilles du bloc recommenceront la chanson des provocations cléricales.

ROUBAIX

Les annonces et réclames se règlent 84, Grande-Rue

LA SURTAXE DE DOUANE
sur les produits allemands

En vertu d'un acte du Parlement Fédéral Canadien, du 16 avril dernier et d'une décision consécutive de M. le Ministre des Douanes, les marchandises allemandes ou dont la valeur constitutive principale serait d'origine allemande seront frappées à l'entrée au Canada d'une surtaxe de douane égale à un tiers des droits correspondants, pour chaque article édicté par le tarif canadien en vigueur.

Afin d'éviter toute difficulté pour le présent et pour l'avenir, à l'entrée en douane au Canada des marchandises provenant des contrées autres que l'Allemagne et assurer l'efficacité de la mesure prise par lui, M. le Ministre des douanes a prescrit des modèles des mentions qui devraient être spécialement ajoutées sur les factures aux mentions de certification déjà nécessaires.

La mention supplémentaire applicable aux exportations de France et des Colonies françaises est la suivante :

« Whereas, German good's are subject to surtax in Canada of certify that none of articles included in this invoice are the produce or manufacture of Germany, an that the chief value of none of said articles as produced in Germany save and except all articles opposite which the word « Germany » is written on this invoice. »

SIGNATURE..... (Exporter).

A cette occasion, M. Poindron exprime l'idée que la mesure prise par le gouvernement canadien paraît être de nature à permettre un nouvel et considérable élan des exportations françaises au Canada. Il ajoute qu'il reste à la disposition tant de la Chambre de Commerce de Roubaix que des exportateurs de notre région, pour toutes informations plus précises, détails de chiffres, spécifications de droits de douanes et autres renseignements utiles dans tous les cas particuliers.

RÉFORME DES CLAUSES D'EXONÉRATION
des Connaissements

Par lettre du 6 juin courant, le Syndicat des Exportateurs de Marseille a communiqué à la Chambre de Commerce de Roubaix la pétition qu'il a adressée aux Pouvoirs publics, à l'effet d'obtenir l'introduction, dans les cahiers des charges des compagnies maritimes subventionnées, des dispositions découlant du principe de la responsabilité des armateurs pour les fautes autres que les fautes nautiques commises par eux, par leurs capitaines ou par leurs préposés.

La Chambre de Commerce de Roubaix estime que ce n'est pas au moment où notre marine marchande défend son existence au milieu des plus grandes difficultés qu'il convient de lui imposer des conditions qui ne sont faites à aucune autre marine du monde ; elle regrette en conséquence de ne pouvoir donner satisfaction au désir exprimé par le Syndicat des Exportateurs de Marseille.

L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

M. d'Estournelle de Constant, député, a communiqué à la Chambre de Commerce de Roubaix, le programme et la liste des premiers adhérents du groupe parlementaire de l'arbitrage international dont il est le président.

Ce programme essentiellement pratique et mesuré s'appuyant sur le texte même de la Convention de la Haye, n'a d'autre objet que de favoriser autant que possible, le recours à l'arbitrage et la conclusion d'accords dans ce sens entre les Etats que les progrès économiques et les découvertes de la science mettent chaque jour en relations plus rapprochées.

La Chambre s'y associe bien volontiers en exprimant le vœu que ses promoteurs voient leurs efforts couronnés de succès.

CIMETIÈRE COMMUNAL

Voici la suite du règlement :

Monuments, porte-couronnes, etc.

Art. 45. — Les familles ont le droit de placer une pierre sépulcrale ou tout autre signe indicatif de sépulture sur les tombes de leurs parents. Dans le cas de désaffectation du cimetière, les familles seront tenues dans un délai d'un an, de faire démonter les monuments élevés sur les tombes.

La Ville aura à supporter, au besoin, les frais occasionnés par le transport des matériaux des tombes ainsi que par le creusement des fosses nouvelles. Les frais de reconstruction des caveaux et monuments funèbres resteront à la charge des concessionnaires.

Art. 46. — Dans le terrain commun, les abris et autres constructions légères sont seuls autorisés. La membrure sera établie en bois ou en fer ; le remplissage jusqu'à 0,75 cent. de hauteur à compter du sol, pourra être fait en bois, en zinc, en tôle ou en verre diaphane. Il sera facultatif de remplir le reste en verre diaphane La construction ne sera appuyée que sur une ou plusieurs pierres placées au-dessus du sol sans aucune maçonnerie.

Art. 47. — Dans les concessions temporaires et trentenaires, les constructions érigées reposeront sur le sol. Tout travail sous terre, même pour fondation, est interdit.

Art. 48. — On ne pourra construire de caveaux que dans les concessions perpétuelles.

Les caveaux au-dessus de terre sont interdits. La plaque de fermeture de chaque caveau portera, gravés en creux, les nom et prénoms de la personne inhumée, ainsi que la date de l'inhumation.

Les concessionnaires sont tenus de faire connaître, à l'Administration, l'état-civil des personnes inhumées.

L'entrée des caveaux fait face aux chemins sur lesquels, sous aucun prétexte, il ne peut y avoir anticipation.

Art. 49. — Il est absolument interdit de couper les drains ou de détourner les eaux de leur cours.

Une foire aux plaisirs au « Demi-Pensionnat Saint-Louis ». — Nos lecteurs savent déjà qu'une grande foire aux Plaisirs sera donnée dimanche 21 juin et le lundi 22 juin prochain au Demi Pensionnat Saint-Louis, rue Saint-Antoine.

Nous sommes à même d'informer les nombreuses personnes qui vont s'y rendre, que cette fête sera superbe à tous points de vue.

Un Comité d'anciens élèves et amis des Frères, des Dames et des Demoiselles dévouées, ont bien voulu prêter leur concours et se sont chargés de tenir les comptoirs, restaurants, théâtres, friture, etc., etc.

Nous ne pouvons énumérer ici le programme aussi varié que bien choisi.

Mais ce qui intéressera surtout le *vieux Roubaix*, ce sera le théâtre Desmettre que M. Desmettre lui-même avec ses anciens artistes, a reconstitué pour la circonstance.

Nous ne doutons pas qu'avec de pareils éléments le succès ne soit complet, et nous engageons nos amis à se rendre nombreux à cette fête. Ce sera pour tous l'occasion de témoigner aux anciens élèves des Frères une marque de sympathie et un nouvel encouragement pour le dévouement qu'ils apportent dans toutes nos œuvres catholiques et sociales.

Noces d'argent. — Jeudi matin, M. et Mme Edouard Bernard Vannieuwenhuyse-Humez, demeurant rue du Collège, ont célébré leurs noces d'argent. Une messe d'actions de grâces a été dite à Saint-Martin, par M. le chanoine Berteaux qui, après la cérémonie, a vivement félicité les jubilaires.

Une assistance nombreuse témoignait de la sympathie et de l'estime dont sont entourés M. et Mme Vannieuwenhuyse à qui nous offrons nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux de prospérité et de bonheur, en attendant les noces d'or.

Société de secours mutuels des Anciens Sous-Officiers. — La Commission rappelle aux sociétaires que la réunion générale, trimestrielle et obligatoire aura lieu dimanche prochain 21 courant, au café Delattre, à 4 h. 1/2 très précises. Ordre du jour :

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière réunion. — Situation financière de la société. — Projet de voyage à Halluin. — Acceptation de neuf membres participants.

La Commission engage fortement les anciens sous-officiers ne faisant pas encore partie de la Société à profiter de la réunion pour se faire inscrire dans la mutualité qui leur assure des secours en cas de maladie et une retraite pour la vieillesse.

La fête cycliste internationale du Nord-Touriste. — C'est dimanche prochain 21 juin qu'aura lieu à Roubaix la grande fête cycliste internationale organisée par le Nord-Touriste, à laquelle prendront part de nombreux cyclistes de la Belgique et de la région du Nord et dont nous avons publiée hier le programme.

Le banquet aura lieu au Grand-Théâtre et non à l'ancien collège comme il avait été dit précédemment, sous la présidence d'honneur de MM. Motte, député-maire, et Stoclet, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

Revision de la liste électorale de la Chambre de commerce. — La Chambre de commerce, a désigné M. Jean Bossut-Pilchon pour faire partie de la commission chargée de réviser la liste électorale de la Chambre de commerce.

La ligne directe Roubaix-Tourcoing-Fourmies. — Par lettre du 27 mai dernier, M. le Directeur des Postes et Télégraphes du Nord donne l'assurance à la Chambre de commerce de Roubaix, que l'établissement du nouveau circuit téléphonique Roubaix-Tourcoing-Fourmies ne souffre aucun retard. La Chambre prend note de cette promesse.

Les accidents de la rue. — Un monteur de chaînes, Oscar Nys, 45 ans, demeurant rue du Sartel, à Wattrelos, en déménageant les meubles appartenant à son directeur, a été blessé, angle des boulevards de la République et d'Armentières, par une voiture de M. Charles Pollet, filateur, dont une roue lui a écrasé le pied gauche. M. le docteur Lerat lui a donné les premiers soins, et l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Les accidents de travail. — Un homme de ville, Emile Rourez, 32 ans, rue des Charpentiers, 12, travaillant chez MM. Fréval-Sibon, rue de l'Espérance, blessé au pied droit, 15 jours de repos.

— Un soigneur de cardes, Léon Blott, 28 ans, demeurant rue de la Gare, 57, travaillant chez MM. Lemaire et Dillies, rue des Filatures, blessé à la main droite, 15 jours de repos.

— Un garçon brasseur, Henri Corman, 35 ans, demeurant Grand'Place, 29, travaillant à la Brasserie « La Confiance », rue du Moulin, blessé au pied gauche, un mois de repos.

— Un domestique, Gustave Welcomme, 18 ans demeurant rue des Fossés, impasse Ingouville, au service de MM. Lemaire, rue du curé, blessé à la jambe ; 10 jours de repos.

— Un apprenti tapissier, Remy Cogghe, 14 ans, demeurant rue Lacroix, 167, travaillant chez M. Watteau, rue du Pays, blessé à la main droite, 10 jours de repos.

— Au tissage de M. Emile Eloy, rue Pierre-de-Roubaix, un ouvrier, Henri Stevens, 40 ans, demeurant rue Daubenton, 25, blessé en tombant, 10 jours de repos.

DEMANDEZ UNE BATISTINE GRANDE LIQUEUR

MM. les cambrioleurs continuent. — Pendant la nuit de mercredi à jeudi des malfaiteurs ont pénétré dans le magasin de Mme veuve Caron, marchande de beurre, rue de la Lys, 10, en passant par le panneau intérieur de la porte qui a été démoli. Ils ont dérobé 25 kilos de beurre et une somme de 2 fr. 50 dans le comptoir et la somme contenue dans le compteur à gaz, à payement préalable.

— Dans la soirée de dimanche, deux canards appartenant à M. Vandamme, chef jardinier au Parc de Barbieux, ont été dérobés.

Une tentative de suicide. — Jeudi après-midi, vers 1 h. 1/2, un agent de renseignements commerciaux, Jules Brice, 50 ans, demeurant rue de Cassel, 32, a tenté de se donner la mort en se tirant une balle dans la tête, au Parc de Barbieux. Il s'est fait une blessure à la tempe droite, sans gravité.

On attribue cet acte de désespoir à ses facultés mentales affaiblies.

M. le docteur Lepers, appelé, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

A qui le chien ? — Un chien mouton a été trouvé par Mme Savary, rue Rollin.

Mendicité. — Une ménagère, Louise Gamélien, 51 ans, sans domicile fixe, a été arrêtée pour mendicité.

Ceux qui boivent trop. — Un procès verbal a été dressé à la charge d'un mécanicien, Burmez Achille, 29 ans, demeurant rue du Parc, 10, pour ivresse scandaleuse.

Etat-civil de Roubaix

COMMUNIONS Boîtes et Dragées BAPTÊMES 5, rue du Fresnoy, THOMAS FILS, près la Gare, LILLE

du 18 juin 1903

Naissances. — Lucien Vossart, rue de Tournai, 15. — Adèle Augem, rue Daubenton, 41. — Jacques Delanoë, rue Vauban, 3. — Maurice Seynaeve, Grande-Rue, 99. — Henri Hootebeck, rue Jacquard, cour d'Halluin, 9. — Henri Wallecan, place d'Amiens, 6. — Aurore Pollet, rue de Lannoy, cour Boyaval, 11. — Eugène Duquesne boulevard de Cambrai. — Eugène Burghgraeve, rue Blanchemaille. — Yvonne Lhoest, rue Lafontaine, 98.

Décès. — Coralie Boulanger, 63 ans, sans profession, rue de Lille, 7. — Jeanne Arbon, 21 a., repasseuse, rue de la Providence, 3. — Victor Déketele, 7 mois, rue Turgot, impasse Saint-Joseph, 7. — Dewyspelaere, 60 ans, journalier, rue Blanchemaille. — Albert Maes, 1 an, rue de Tourcoing, 110, cour Jonville, 9. — Christian Rybrock, 22 ans, tisserand, rue d'Espagne, 11.

Mariage. — Jules Hannesse, 26 ans, employé de commerce, rue de Flandre, 15, et Adolphine Wallecan, 18 ans, sans profession, rue Pierre-de-Roubaix, 4.

WATTRELOS

Accidents de travail. — Un apprenti tisserand, Jules Masure, 13 ans, demeurant au hameau de Beaulieu, maisons Ch. Glorieux, travaillant à Roubaix, chez M. Dubar-Delespaul, rue d'Alger, blessé à la main gauche.

— Un garçon brasseur, Cyrille Verdonck, 31 ans, demeurant à la Houzarde, travaillant à Roubaix, à la brasserie « La Confiance », rue du Moulin, blessé au pied, 10 jours de repos.

Etat-civil de Croix

Naissances. — Paul Dervaux, rue de la Gare, 14. — Alphonse Dekien, rue Chevreul, 60. — Jeanne Burggraeve, rue de la Consolation, 2. — Marie Carlier, place Saint-Martin, 28.

Décès. — Simonne Rose, 6 mois, rue Kléber, 155.

WASQUEHAL

Attaque nocturne. — M. Georges Lechantre, 35 ans, violoncelliste, demeurant à Croix, était allé à Lille, mercredi soir, remplacer un de ses amis à un concert.

Vers minuit, il reprit, à bicyclette, la route de son domicile.

Arrivé au Petit-Wasquehal, entre Mons-en-Barœul et Croix, M. Lechantre aperçut quatre individus qui barraient la route. Il continua néanmoins de pédaler dans leur direction, ne supposant pas avoir affaire à des rôdeurs. Mais ceux-ci l'attaquèrent, le firent tomber de sa bicyclette, le frappèrent de casse-tête au visage, le rouèrent de coups par tout le corps et l'abandonnèrent privé de sentiment.

Le malheureux revint à lui une heure et demie après. Péniblement il regagna sa demeure où sa femme, inquiète, l'attendait avec impatience.

M. Barroyer, médecin à Croix, qui fut appelé à donner ses soins au blessé, a jugé son état assez grave.

M. Séguin, commissaire de police à Croix, a ouvert une enquête.

Etat-civil de Wasquehal

Naissance. — Emile Lepers, rue du Triez.

LANNOY

Inspection. — Dans la journée de mercredi, M. Desbordes, directeur des douanes à la division de Lille, en compagnie de M. le commandant Petit, inspecteur, a visité les principales brigades du canton.

Les officiers se sont montrés particulièrement satisfaits de la bonne tenue des hommes et de l'état des casernes.

Etat-Civil de Sailly

du 17 juin

Naissance. — Mathon Arthur, au Tronquois.

Décès. — Leblanc Jean, 71 ans, cultivateur, à la Verte-Rue.

Etat-civil de Baisieux

du 17 juin

Publication de mariage. — Henri François, 51 ans, sans profession, au Petit-Baisieux, et Louise Scholart, 35 ans, servante, à Montreuil-au-Bois (Belgique).

Mariage. — Vital Wantier, 33 ans, cultivateur, à Baisieux, et Marie Manteau, 27 ans, cultivatrice, à Baisieux.

Décès. — Marie Spel, 44 ans, rentière, la Place.

ANNAPPES. — **Le Conseil municipal** se réunira en session budgétaire, lundi 22 juin, à dix heures du matin. Ordre du jour de la session : Comptes administratifs de 1902 ; budgets additionnels de 1903 ; Budgets primitifs pour 1904 : Taxe militaire : exemptions, avis du Conseil ; Révision du traitement du receveur municipal ; Boues et immondices de la ville de Lille ; Communications ; Assistance médicale gratuite à domicile ; Questions diverses.

Réunions de Commissions. — La Commission des finances se réunira vendredi à six heures et demie du soir, pour l'examen des pièces comptables à soumettre à la prochaine réunion du Conseil.

— La Commission du Bureau de bienfaisance se réunira samedi à 6 h. 1/2 du soir. Ordre du jour de la réunion : Comptes administratifs 1902 ; Budget additionnel 1903 ; Budget primitif 1904 ; Questions diverses.

FLERS. — **Interruption de circulation.** — Par suite des travaux de pavage, la circulation des voitures sera interdite sur le chemin vicinal n° 2 (dit Bas-Chemin), entre l'estaminet du coin et *Saint-Ghislain*, du lundi 21 juin au jeudi 2 juillet prochain. Les véhicules devront se servir du chemin vicinal n° 3 (dit du Gringuier à Leu).

Etat-civil de Flers

du 17 juin

Publication de mariage. — Alphonse Delsalle, 24 ans, cultivateur, à Flers, et Marie Goube sans profession, à Flers.

Décès. — Louis Mounet, 28 ans, rue de Lannoy.

LA HERNIE GUÉRIE
sans opération et sans souffrance
Des preuves, des preuves et toujours des preuves

C'est par centaines que s'enregistrent chaque jour dans l'établissement unique au monde de M. Claverie, de Paris, les guérisons surprenantes de toutes sortes de hernies obtenues sans opération par son nouveau bandage pneumatique et sans ressort dont la réputation est aujourd'hui universelle et pour lequel il a reçu les félicitations les plus flatteuses des plus hautes sommités médicales.

Voici, pris au hasard parmi des milliers, quelques noms de personnes qui ont été guéries en peu de temps et sans aucune souffrance par cette souveraine méthode. Ce sont :

MM. Boisson, préposé des douanes à Halluin. Hernie depuis quatre ans guérie en deux mois ;

Francis Noël, à Wattin (Nord). Grosse hernie douloureuse qui l'empêchait de travailler ;

Fournis, à Calais. Vieille hernie très difficile ;

Louis Bonajour, maçon, 18, rue de l'Union, à Amiens. Double hernie ancienne ;

H. Celis, 6, Petite Rue des Bouchers, à Bruxelles. Hernie double scrotale qui l'avait obligé à abandonner son emploi.

Des attestations si évidentes, des preuves aussi irréfutables se passent de commentaires.

Aussi, nous sommes persuadés que, dans leur propre intérêt, toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descentes, etc., refuseront nettement tous les autres systèmes de bandages qu'on pourra leur offrir et n'accorderont leur confiance qu'à M. Claverie, qui visitera les malades et fera lui-même l'application de son merveilleux appareil à :

Amiens, Hôtel Boissy, vendredi 19 juin ;
Abbeville, Hôtel de France, samedi 20 ;
Arras, Hôtel du Commerce, dimanche 21 ;
Lens, Grand Hôtel, lundi 22 ;
Béthune, Hôtel de France, mardi 23 ;
Boulogne-sur-Mer, Hôtel du Commerce, mercredi 24 ;
Calais, Hôtel Meurice, jeudi 25 ;
Dunkerque, Hôtel du Chapeau Rouge, vendredi 26 ;
Armentières, Hôtel du Nord, samedi 27 ;
Tourcoing, Hôtel du Cygne, dimanche 28 ;
Roubaix, Hôtel Ferraille, lundi 29, mardi 30 ;
Douai, Hôtel Vercouter, 20, rue de Paris, mercredi 1er juillet ;
Cambrai, Hôtel de France, jeudi 2 ;
Denain, Hôtel de l'Europe, vendredi 3 ;
Valenciennes, Hôtel du Commerce, samedi 4 ;
Lille, Hôtel de l'Europe, 30 et 32, rue Basse, dimanche 5, lundi 6, mardi 7, mercredi 8, jeudi 9.

Le *Traité de la Hernie*, où cette nouvelle méthode est clairement expliquée, est envoyé gratuitement et sans frais à toutes les personnes qui le demandent à M. Claverie, 234, faubourg St-Martin, à Paris.

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues : 15, Rue des Ursulines

L'Œuvre des Vieux Papiers

Hier, M. le Président de l'Œuvre des « Vieux Papiers » est venu nous dire : « L'appel lancé par la *Croix* en faveur de notre Œuvre a été entendu. De tous côtés nous sont arrivés des ballots de vieux papiers, journaux, circulaires, catalogues, prospectus, lettres de faire part, livres, vieux bouquins, cahiers d'écoliers, registres..., il y avait de tout. Je viens donc vous remercier bien vivement de votre concours, et vous prie d'être mon interprète auprès des personnes qui, à votre appel, ont compris le bien que nous faisons, pour les assurer de notre gratitude.

« Mais je crois que les ressources que l'on peut procurer aux institutions bienfaisantes par la vente des vieux papiers peuvent encore s'accroître. Voudriez-vous donc appeler à nouveau, sur notre œuvre l'attention de vos lecteurs ? »

Pouvions-nous refuser de nous associer à une bonne action ?... C'est pourquoi nous demandons à toutes les personnes qui auraient de vieux-pompiers — Et qui n'en a pas ? — de vouloir bien les envoyer, pour les petites quantités, chez M. Adolphe Descourt, 66, rue de Roubaix et, pour les quantités plus considérables, chez M. Paul Destombes, 99, même rue.

Hommage des paroissiens de St-Louis à leur ancien curé. — Nous avons dit que les paroissiens de Saint-Louis n'avaient pas voulu laisser partir M. l'abbé Descamps, leur regretté curé, sans lui témoigner leur gratitude par le don d'un bronze d'art, acheté au moyen d'une souscription.

Ce bronze est la reproduction du « Jésus Rédempteur » exécuté sur le désir de Sa Sainteté Léon XIII le 25 mai 1899. Il mesure 70 centimètres de hauteur. Le Sauveur étend la main droite pour bénir le monde et de la main gauche soutient le signe de la Rédemption, la Croix, portant sur l'un de ses bras l'inscription *In hoc signo vinces*.

Cette œuvre d'un remarquable cachet artistique et dont le choix fait honneur au bon goût des paroissiens de St-Louis, sera exposée pendant huit jours, à partir de dimanche, dans l'église de la paroisse.

Le dimanche 28 juin, une délégation se rendra à Lille pour remettre à M. l'abbé Descamps l'hommage reconnaissant de son ancienne paroisse.

En même temps, cette délégation lui offrira un magnifique album contenant les noms de toutes les personnes ayant souscrit pour l'achat du bronze d'art.

Félicitations officielles. — Nous avons relaté, hier, l'arrestation de deux voleurs, opérée par un courageux citoyen, M. Désiré Cartigny, entrepreneur, rue de la Conférence, 16, à Roubaix. M. le maire de Tourcoing vient d'adresser à l'énergique entrepreneur la lettre suivante :

« Monsieur,

« L'Administration municipale vient d'apprendre la courageuse conduite que vous avez tenue le 16 juin courant.

« Un rapport nous a fait connaître que, par pur dévouement civique, vous avez, au mépris du danger qu'il pouvait y avoir à le faire, arrêté seul deux cambrioleurs que vous aviez surpris en flagrant délit de vol au comptoir chez M. Arthur Dhalluin, cabaretier, rue du Blanc-Seau, 321, en cette ville.

« Votre action est d'autant plus méritoire qu'elle a été spontanée et que votre initiative a permis à la police de mettre la main sur deux mauvais sujets qu'elle recherchait.

« Aussi, sommes-nous très heureux de vous présenter nos bien vives félicitations pour le vrai courage dont vous avez fait preuve en cette circonstance.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

« *Le Maire de Tourcoing.* »

Société des Combattants de 1870-71. — La réunion trimestrielle aura lieu le dimanche 21 courant, à 6 heures du soir.

Auteur d'un arbre de transmission. — Un ouvrier peintre, Henri Loridan, 19 ans, demeurant rue de Bitche, et travaillant pour le compte de Mme veuve Scohy, à la maison de M. Lecoutre, rue de Dunkerque, a été accroché par sa blouse à un arbre de transmission. Il a fait plusieurs fois le tour de cet arbre, puis est retombé sur le sol.

Le docteur Playoust, qui lui a donné ses soins, a constaté des plaies heureusement peu graves au bras gauche, au thorax et à la jambe droite. Un mois de repos sera nécessaire à la guérison du blessé.

Les accidents de travail. — Maurice Joostens, 22 ans, tisserand, demeurant rue de Baisieux, 41, a eu le pouce droit contusionné en soulevant le bac d'un métier à tisser. Soins du docteur Decherf : repos de 10 jours.

— Joseph Pycke, 56 ans, rabateur, demeurant rue du Bois, 104, a fait une chute qui a déterminé une entorse de l'avant-bras gauche. Soins du docteur Dewyn ; repos de 12 jours.

Un accident de voiture. — Place des Halles, jeudi matin, la voiture de Charles Samain, marchand de légumes a accroché celle de Madame veuve Hanno, marchande, rue du Tilleul, et lui a cassé un essieu.

Les suites d'une imprudence. — Hier, vers midi, un jeune ouvrier mouleur, André Langlais, 17 ans, demeurant rue Achille Testelin, 110, voulut monter sur un camion de l'établissement Sion, au moment où il passait place de la Croix-Rouge. Il prit mal son élan et, étant tombé, il eut le pied droit pris sous une roue. Il en sera heureusement quitte pour des blessures sans gravité.

Mendicité et outrages à un agent. — Invitée à se rendre au poste de police parce qu'elle allait de porte en porte en mendiant, la nommée Emma Cordier, a injurié l'agent qui l'interpellait. Elle sera poursuivie pour mendicité et outrages à un agent.

Un commencement d'incendie s'est déclaré jeudi, vers 8 heures et demie du soir, à la maison de M. Louis Piat, fileur, rue de la Blanche-Porte, cour Ramaert. Des flammes sortaient de la cheminée et s'élevaient à une grande hauteur. L'alarme fut donnée aux pompiers par le téléphone de l'usine de M. Albert Pollet.

Rendus sur les lieux quelques minutes plus tard, les pompiers ne tardaient pas à se rendre maîtres du feu.

Les dégâts sont insignifiants.

Etat-civil de Tourcoing

du 18 juin

Naissances. — Dujardin Adrienne, rue de Normandie, 29. — Leclercq Marguerite, rue du Nord, 28.

Décès. — Lebrun Suzanne, 5 ans, rue de Lens, 6. — Bachelet Catherine, 54 ans, rue du Petit-Village, 1.

BOURSE DE TOURCOING

Établie sur la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille

Tourcoing, 18 juin.

MOIS	COTE précédte	COTE 11 h. 1/2 Roubaix	COTE 4 h. 1/4 Tourc.	
1 Janvier	5 37 1/2	5 37 1/2	5 37 1/2	
2 Février	5 37 1/2	5 37 1/2	5 37 1/2	
3 Mars	5 37 1/2	5 37 1/2	—	
4 Avril	5 37 1/2	5 37 1/2	—	
5 Mai	5 37 1/2	5 37 1/2	—	
6 Juin	5 35	5 35	—	
7 Juillet	5 35	5 35	5 35	
8 Août	5 35	5 35	—	
9 Septembre	5 37 1/2	5 37 1/2	—	
10 Octobre	5 37 1/2	5 37 1/2	5 37 1/2	
11 Novembre	5 37 1/2	5 37 1/2	—	
12 Décembre	5 37 1/2	5 37 1/2	5 37 1/2	

Ventes..... 40.000 k.

— Affaires traitées à la Corbeille :

Matin. — 10.000 k. à 5,35 juillet. — 10.000 k. à 5,37 1/2 octobre. — 5.000 k. à 5,37 1/2 décembre. 5.000 k. à 5,37 1/2 janvier. — 5.000 k. à 5,37 1/2 février.

Total : 35.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 5,37 1/2 janvier.

Total : 5.000 k.

A vendre : Un autel en chêne sculpté, une table de communion, une chaire portative, statues de saints avec socles en chêne, confessionnaux, etc., un appareil d'acétylène 20 becs, système Chabre-Lemaire. S'adresser 23, rue de l'Abbaye-des-Prés, Douai.

HALLUIN

La Société de gymnastique et d'armes « l'Halluinoise » donnera une grande fête de gymnastique à ses membres protecteurs et honoraires, le dimanche 21 juin, à 5 heures, dans le jardin de M. Ovigneur.

Cette fête aura lieu au profit de la société qui participera au grand concours de gymnastique de Saint-Mandé, les 11, 12 et 13 juillet. Les cartes d'entrée seront de 1 fr., 0,50 et 0,25 c.

La fête sera présidée par MM. Defretin, maire, et L. Sion-Arnould, conseiller d'arrondissement, président d'honneur de la Société.

La tombola qui devait avoir lieu le 28 juin est reportée à fin juillet.

Arrestation d'un expulsé. — La police d'Halluin a procédé à l'arrestation du nommé Pierre Demeulenaere, 36 ans, de nationalité belge, marchand de chiffons à Menin, pour infraction à un arrêté d'expulsion. Demeulenaere s'était réfugié chez Charles Deleu, demeurant aux « Trois-Ballots ». Il fut découvert par la police, jeudi matin, à 4 heures. Charles Deleu, qui avait inscrit l'expulsé sur son registre de logement s'est vu dresser procès-verbal.

Etat-civil d'Halluin

du 18 juin

Naissances. — Ligniau Emma, rue Saint-Sylvestre. — Calmein Jules, Mont.

Etat-Civil de Marcq-en-Barœul

des 16 et 17 juin

Naissances. — Moïse Buisine, rue Montgolfier. — Raymonde Vanthomnond, rue du Nord, 6.

**MONTALEUX-MOUSCRON